

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 Février 2024

N° 24/001

JD/RJ/SA

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 24 Novembre 2023.

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois de février, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Présents (12) :

M. Gérard AURRIC, M. Michel BRUNET, Mme Josselyne COSTE-LENNON, M. Jacques DEPIEDS, Mme Brigitte DURAND, M. Pierre FISCHER, M. Michel GRAMBERT, M. Patrick VIVOS, Mme Marion MARCHAL, Mme Sylvie SAMBAIN, Mme Virginie SOSSI, M. Gérard BENOIT, suppléant de M. René VILLARD.

Absent représenté (1) :

Mme Michèle COTTRET donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN.

Absents excusés (6) :

Mme Sabine DANERI et sa suppléante Mme Clarisse BALLADUR, M. Christophe IACOBBI et son suppléant M. Jean-Louis CHABAUD, M. Bernard LIPERINI et son suppléant M. Stephen PARRAULT, M. Serge PRATO, M. Gilbert REINAUDO et son suppléant M. Emmanuel MULLER, Mme Pascale SEGUIN et sa suppléante Mme Josette LAUVERGNAT.

Secrétaire de séance : M. Michel BRUNET.

Le conseil d'administration du centre de gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux centres de gestion ;

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Ouï l'exposé du président ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité à 13 voix pour :

✓ **Approuve** le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 24/11/2023.

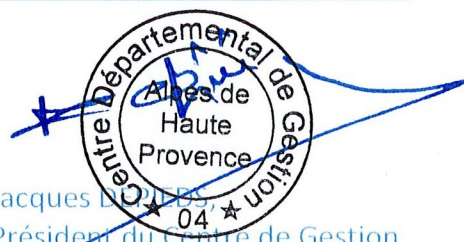
Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (*par* voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Volx, le 15/02/2024

Publié le :

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20240215-001-DE
Date de télétransmission : 23/02/2024
Date de réception préfecture : 23/02/2024

Transmis au représentant de l'Etat le :



Jacques DEPIEDS,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.